

DGAIC  
Madame  
Alexia Mayer  
Place du Château 1  
1014 Lausanne

Pully, le 14 mars 2023

Procédure de consultation – Lutte contre l'usage abusif de la faillite  
(Modification de l'Ordonnance sur le registre du commerce et de  
l'Ordonnance sur le casier judiciaire informatif VOSTRA)

Madame,

Nous faisons suite à votre courrier du 1<sup>er</sup> février 2023 relatif à la mise en consultation, par le Département fédéral de justice et police (DFJP), des projets de modification des ordonnances fédérales sur le registre du commerce (ORC) et sur le casier judiciaire (OCJ), dans le contexte de la mise en œuvre de la loi fédérale sur la lutte contre l'usage abusif de la faillite.

Après analyse des différents documents, l'Union des Communes Vaudoises renonce à se déterminer dans la mesure où les principales modifications législatives envisagées ne concernent pas directement les communes. Nous avons, dans ce contexte, pris tout de même note de la suppression de l'art. 43 ch. 1 de la Loi sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP), qui permettra aux créances de droit public d'être poursuivies par voie de faillite.

En vous remerciant d'avoir consulté notre Association, nous vous prions de recevoir, Madame, nos meilleures salutations.

Eloi Fellay



Directeur

Guillaume Fürst



Juriste